

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2385

5 septembre 2014

### SOMMAIRE

<b>AA Investments Holding S.à r.l. ....</b>	<b>114435</b>	<b>Avon Luxembourg Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>114441</b>
<b>Acanthus Investment SPF .....</b>	<b>114438</b>	<b>Bagheera S.A. ....</b>	<b>114439</b>
<b>Aircraft Solutions Lux V S.à r.l. ....</b>	<b>114457</b>	<b>Bank Capital Opportunity Feeder Fund .</b>	<b>114438</b>
<b>Ajnos + jos Beteiligungen S.A. SPF .....</b>	<b>114434</b>	<b>Bank Capital Opportunity Fund .....</b>	<b>114480</b>
<b>AMEDIN S.A., société de gestion de patri-</b>		<b>Barock Sàrl .....</b>	<b>114440</b>
<b>moine familial .....</b>	<b>114434</b>	<b>Beim Besch S.à r.l. ....</b>	<b>114434</b>
<b>AMP Capital Investors (Angel Trains EU</b>		<b>Bellium Invest S.A. ....</b>	<b>114477</b>
<b>No. 1) S. à r.l. ....</b>	<b>114437</b>	<b>Berlys Aviation S.A. ....</b>	<b>114441</b>
<b>AMP Capital Investors (Angel Trains EU</b>		<b>Black Mountain S.à r.l. ....</b>	<b>114439</b>
<b>No. 2) S.à r.l. ....</b>	<b>114438</b>	<b>Bloemers Luxembourg B.V./S.A. ....</b>	<b>114435</b>
<b>AMP Capital Investors (Angel Trains UK</b>		<b>Bluesprings S.A. ....</b>	<b>114449</b>
<b>No. 2) S.à r.l. ....</b>	<b>114439</b>	<b>B&amp;M European Value Retail S.A. ....</b>	<b>114473</b>
<b>AMP Capital Investors (FDF European In-</b>		<b>BOP (Leadenhall Court) S.à r.l. ....</b>	<b>114450</b>
<b>frastructure No. 2) S.à r.l. ....</b>	<b>114439</b>	<b>Bristol-Myers Squibb Luxembourg Inter-</b>	
<b>AMP Capital Investors (FDF European In-</b>		<b>national S.C.A. ....</b>	<b>114440</b>
<b>frastructure No. 3) S.à r.l. ....</b>	<b>114442</b>	<b>Condrimmo S.A. ....</b>	<b>114442</b>
<b>AMP Capital Investors (IDF II SBT N°2) S.à</b>		<b>Copenhagen City Property S.à r.l. ....</b>	<b>114443</b>
<b>r.l. ....</b>	<b>114434</b>	<b>CRF2 S.A. ....</b>	<b>114450</b>
<b>AMP Capital Investors (IDF II USD N°1)</b>		<b>Dundee International (Luxembourg) In-</b>	
<b>S.à r.l. ....</b>	<b>114436</b>	<b>vestments 5 S.à r.l. ....</b>	<b>114441</b>
<b>AMP Capital Investors (IDF II USD N°2)</b>		<b>East Europe Real Estate S.A. ....</b>	<b>114440</b>
<b>S.à r.l. ....</b>	<b>114436</b>	<b>eurEau Sources S.A. ....</b>	<b>114434</b>
<b>Arches Investments S.A. ....</b>	<b>114437</b>	<b>Giro-Trade Advisers S.à r.l. ....</b>	<b>114450</b>
<b>Ardagh Holdings S.A. ....</b>	<b>114469</b>	<b>L-GAM Investments 2 GP .....</b>	<b>114436</b>
<b>ARD Finance Holdings S.A. ....</b>	<b>114469</b>	<b>Lionfish Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>114442</b>
<b>Aria Ventures S.A. ....</b>	<b>114435</b>	<b>Multisegmentos (Lux) S. à r.l. ....</b>	<b>114456</b>
<b>Arvernes International S.à r.l. ....</b>	<b>114457</b>	<b>Real Estate Classifieds Pakistan S.C.Sp. .</b>	<b>114437</b>
<b>ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l. ...</b>	<b>114436</b>	<b>REComm Sàrl Osnabrück N5 SCS .....</b>	<b>114438</b>
<b>ATI-Lux "Alpinistes en Travaux Indus-</b>		<b>REInvest Germany S.à r.l. ....</b>	<b>114438</b>
<b>triels-Luxembourg" S.à r.l. ....</b>	<b>114437</b>	<b>SELP (France) S.à r.l. ....</b>	<b>114454</b>
<b>Auxiliaire Internationale d'Investisse-</b>		<b>SI &amp; SI .....</b>	<b>114480</b>
<b>ments .....</b>	<b>114435</b>		

**eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 77.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014091747/9.

(140109812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Ajnos + jos Beteiligungen S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 170.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014091758/9.

(140109372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Beim Besch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 134.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEIM BESCH S. à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014091867/11.

(140109791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**AMP Capital Investors (IDF II SBT N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 180.498.

**EXTRAIT**

En date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Richard Lane, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 25 juin 2014;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091814/12.

(140109271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Les bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014091801/13.

(140109257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Aria Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091771/9.

(140109229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**AA Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 164.695.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091780/9.

(140109027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Bloemers Luxembourg B.V./S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 172.843.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Séverine Canova, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 16 Mai 2014 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

TCG Gestion SA

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014091849/17.

(140109093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Auxiliaire Internationale d'Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 151.120.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 13 juin 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 13 juin 2014 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean NAVEAUX de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), employé privé, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014091841/19.

(140108930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014091834/10.

(140109200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.**AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.617.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Richard Lane, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 25 juin 2014;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091815/12.

(140109214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.**AMP Capital Investors (IDF II USD N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.558.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Richard Lane, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 25 juin 2014;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091816/12.

(140109232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.**L-GAM Investments 2 GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.119.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 30 Juin 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B, avec effet au 07 Mai 2014;
- la nomination de Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B, de la Société avec effet au 07 Mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Juillet 2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014094941/16.

(140113273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**ATI-Lux "Alpinistes en Travaux Industriels-Luxembourg" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 176.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091835/9.

(140109683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.767.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091803/9.

(140109332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Real Estate Classifieds Pakistan S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 182.338.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination der Teilhaberin und Komplementärin der Gesellschaft, Classifieds (GP) S.à r.l., lautet mit Wirkung zum 21. Mai 2014 wie folgt:

Asia Internet (GP) S.à r.l..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2014.

Real Estate Classifieds Pakistan S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2014094160/16.

(140111398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Arches Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 54.969.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Rob SONNENSCHNEIN

L'administrateur Luxglobal Management S.à r.l., réside professionnellement au 50, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014091830/20.

(140109032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Acanthus Investment SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.610.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091785/9.

(140109700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091804/9.

(140109340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Bank Capital Opportunity Feeder Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091843/10.

(140109548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 115.331.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014094182/12.

(140112043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**REComm Sàrl Osnabrück N5 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.820.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 mai 2014, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de «Zugelassener Wirtschaftsprüfer» de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014094179/14.

(140111681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.473.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014091805/9.

(140109353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.770.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014091806/9.

(140109360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 138.873.

Suite à la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 20 mai 2014, la décision suivante a été prise:  
1. Le siège social de la Société est transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black Mountain S.à r.l.  
Patrick L.C. van Denzen  
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014091848/15.

(140109753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Bagheera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 171.634.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2014 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs sortants:

- Monsieur Paul VERMEERSCH
- Monsieur Joseph WINANDY
- JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER,

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour copie certifiée conforme  
- / JALYNE S.A.  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014091857/21.

(140109499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.590.

Suite à la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2014, la décision suivante a été prise:

1. Le siège social de la Société est transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à partir du 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.

Patrick van Denzen

Référence de publication: 2014091851/13.

(140109330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Barock Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 186.892.

*Extrait de la cession de parts du 13 juin 2014*

Il en résulte d'une cession de parts du 13 juin 2014 que:

Monsieur José Daniel PEREIRA GONCALVES, gérant, né le 29 mars 1972 à Vilar Seco/Velas (PT), demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange,

a cédé 80 parts sociales de la société à responsabilité limitée Barock Sàrl, établie et ayant son siège social à L-7450 Lintgen, 1, rue Principale, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 110064, à

Monsieur BENTO GONCALVES Dani, serveur, né le 7 juillet 1997 à Luxembourg, demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange,

Comptabilite STC SARL

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014091861/17.

(140109387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**East Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.222.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1<sup>er</sup> juillet 2014.*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Benoît Dessy, demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

M. Cédric Finazzi, demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

CL Management S.A., ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

C.A.S. Services S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EAST EUROPE REAL ESTATE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014095792/20.

(140114500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Berlys Aviation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 98.465.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 juin 2014*

Le mandat des Administrateurs de la Catégorie B et du Réviseur d'entreprises agréé sont venus à échéance.

Messieurs Jean-Marie BODEN avec adresse professionnelle au 45, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et Dominique MOINIL avec adresse au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période de 1 an.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélu Réviseur d'entreprises agréé pour une nouvelle période de 1 an.

*Pour la société*

BERLYS AVIATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2014091870/17.

(140109793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Avon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 98.931.

—  
Démission de Gérant de catégorie B:

Madame Gina Grant de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 30 juin 2014.

Admission de Gérant de catégorie B:

Madame Lisa Sidors, née le 28 février 1978 à Guandong, Chine, demeurant au 308 Rockrimmon Road, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique avec effet 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Admission de Gérant de catégorie B:

Monsieur William Wolff, né le 24 septembre 1968 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au Canterbury Grn, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique avec effet 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avon Luxembourg Holdings SARL.

Anne Marie Kidd

Référence de publication: 2014095532/18.

(140114195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 162.385.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que Mme Marie-Jeanne Rasqui a été révoquée de sa fonction de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094693/19.

(140113372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.798.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091807/9.

(140109389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Lionfish Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.655.

Le nom de l'associé unique de la Société a changé comme suit:

La société RDC Offshore (Gibraltar) Limited, associé unique, immatriculée sous le numéro 107362 avec le Gibraltar Registrar of Companies et ayant son siège social au 19, Town Range Burns House, Gibraltar, a changé sa dénomination en RDC Offshore Malta Limited, immatriculée sous le numéro C65624 avec le Registrar of Companies of Malta et ayant son siège social au Level 2, West Mercury Tower, The Exchange Financial & Business Centre, Elia Zammit Street, St. Julian's, STJ 3155, Malta

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lionfish Luxembourg S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014096147/18.

(140115078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Condrimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.849.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 mai 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 juin 2014*

1. Ratification de la cooptation de Mme Virginie DOHOGNE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 14 janvier 2014 et nomination de Mme Virginie DOHOGNE comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

2. Mme Karoline WILLOT a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Karoline WILLOT et M. Gérard BIRCHEN, administrateurs, et de Mme Virginie DOHOGNE, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Condrimmo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095658/27.

(140114890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 163.270.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Resolution III Holdings S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 130 916),

2. Aberdeen SP 2013 A/S, a corporation existing under Danish law, established and having its registered office at Strandvejen 58, 2<sup>nd</sup> floor, 2900 Hellerup, Denmark (Danish Trade Register under number 32784100),

both here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of two proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of COPENHAGEN CITY PROPERTY S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163270, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 26, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2633 of October 28, 2011, modified by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1979 of August 9, 2012 and modified for the last time by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 03, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2755 of November 5, 2013.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the the undersigned notary to record:

I. That they are the shareholders of the Company (the "Shareholders").

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of the voting rights linked to the shares in order to give equal voting rights to ALL shares and subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the change specified under item 1. above;

2. Amendment of the rules regulating the transfer of shares to new shareholders;

3. Clarification of the meaning of the term "Expert" used for the purpose of article 10 of the articles of association;

4. Subsequent amendment of the article 10 of the articles of association of the Company in order to reflect the change specified under items 2 and 3 above.

5. Rework of clause "D Management" and subsequent amendment of the articles 15 and 16 of the articles of association of the Company.

6. Acceptance of the resignation of Mr Claus Klosterman of his mandate as manager of the Company and granting of full discharge for his duties as a manager, until the date of his resignation.

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to grant equal voting rights to all shares and resolve to amend the article 6 to be read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is set at THREE HUNDRED AND FIFTY-EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY-FOUR DANISH CROWN (DKK 358,839,384.-) re-presented by:

- THREE HUNDRED AND FIFTY-EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-FOUR (358,838,184) Class A shares,

- FOUR HUNDRED (400) Class B shares,

- FOUR HUNDRED (400) Class C shares,

- FOUR HUNDRED (400) Class D shares,

with a par value of ONE DANISH CROWN (DKK 1.-) each.

The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own shares at any time.

All Shares shall have equal voting rights. Each holder of a Share is entitled to one vote per share held at ordinary and extraordinary general meetings.

The A, B, C and D Shares are collectively referred to as the (“Shares”) and individually as a (“Share”).

*“Second resolution*

The Shareholders resolve to amend the quorum and rules with respect to the transfer of shares to new shareholders so that the Company’s Shares may only be transferred inter vivos to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting with a majority of 75% of the share capital. Any transfer, if permitted, shall encompass a proportionate part of the B, C and D-Shares.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to clarify the meaning of the term of “Expert” used for the purpose of the article 10 of the articles of association of the Company as follows:

“For the purpose of this Art. 10, “Expert” means a chartered accountant with not less than 10 years experience in the acquisition, asset management and disposal of commercial property who is appointed (in default of agreement between the Shareholders) by FSR (Institute of State Authorised Accountants) on the application of any of one of the Shareholders. If the dispute pertains to the value of a property owned by the Company or any of the Company’s subsidiaries each Shareholder can demand that an independent appraiser with detailed experience in the relevant Properties appointed by Dansk Ejendomsmæglerforening (the Danish Association of Property Brokers amongst DTZ, CB Richard Ellis, Nybolig, GVA or Jones Lang LaSalle) is also appointed as an Expert and the two Experts shall then jointly act as an Expert panel, but upon disagreement between the two Experts the chartered accountant shall have the final decision power. “Expert Institution” means FSR (Institute of State Authorised Accountants) and/or Dansk Ejendomsmæglerforening (Danish Association of Property Brokers)”.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions number two and three, the Shareholders resolve to amend article 10 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** The Company’s Shares are freely transferable among shareholders. Except as may be permitted by these articles of association, the Company’s Shares may only be transferred inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting with a majority of 75% of the share capital. Any transfer, if permitted, shall encompass a proportionate part of the B, C and D-Shares. The A Shareholders may transfer all and any or a part of the Shares owned by the A Shareholders at the following conditions:

- (i) the receiving party accepts to be a part of any Shareholders’ Agreement pertaining to the Shares, and
- (ii) the receiving party accepts that the Company is a part in any Asset Management Agreement, and
- (iii) the other Shareholders are entitled to demand the A Shareholder purchase all the other Shareholders remaining Shares in the Company by serving a written notice (“Sales Notice”) in accordance with the following procedure:
  - a. An Expert is to be appointed to evaluate the market value of the Shares owned by the other Shareholders. The Expert is to be appointed by notice to the A Shareholder and the Expert Institution within 5 Business Days after the A Shareholders’ receipt of the Sales Notice. The costs to the Expert shall be shared between the parties with 50 per cent to each.
  - b. The Expert shall act as quickly as possible and request both Shareholders to deliver input to the valuation within a dead line of 5 business days after receipt of his request following which the Expert shall render his opinion by e-mail on the value of the Shares owned by the other Shareholders.
  - c. Once the Expert has delivered his opinion the A Shareholder is obligated to accept the other Shareholders’ offer to sell their Shares at the value determined by the Expert. Consequently the other Shareholders shall sell and the A Shareholders shall purchase the relevant Shares in the Company with full title and free from any liens, charges or other encumbrances (other than such as have been properly accepted or created by or arise from the proper actions of the managers or all of the Shareholders on behalf of the Company) and together with all rights attaching thereto at the date of the Sales Notice.
  - d. On completion of a sale pursuant to this clause 10:
    - i. the A Shareholder shall deliver to the other Shareholders a banker’s draft for a sum equal to the consideration payable;
    - ii. the other Shareholders execute, deliver and do all such deeds, documents, acts and things as may be necessary in such form as the A Shareholders may reasonably request to transfer and assign to the A Shareholders the relevant Shares in the Company;
    - iii. the A Shareholder shall covenant to indemnify the other Shareholders against any costs and expenses actually incurred by the other Shareholders in respect of any liabilities relating to the other Shareholders’ Shares (save for those

arising from the negligence or wilful default of the other Shareholders or its nominated director(s)) arising from the date of the completion of transfer and assignment;

iv. the A Shareholder will cause the Company to repay to the other Shareholders all outstanding amounts which the Company owes to the other Shareholders, whether due and matured or not.

v. completion of a sale under this Clause shall take place fifteen Business Days after the date of acceptance of the Sales Notice at the registered office of the A Shareholder or such other address as the Shareholders may agree.

For the purpose of this Art. 10. "Expert" means a chartered accountant with not less than 10 years experience in the acquisition, asset management and disposal of commercial property who is appointed (in default of agreement between the Shareholders) by FSR (Institute of State Authorised Accountants) on the application of any of one of the Shareholders. If the dispute pertains to the value of a property owned by the Company or any of the Company's subsidiaries each Shareholder can demand that an independent appraiser with detailed experience in the relevant Properties appointed by Dansk Ejendomsrådgiverforening (the Danish Association of Property Brokers amongst DTZ, CB Richard Ellis, Nybolig, GVA or Jones Lang LaSalle) is also appointed as an Expert and the two Experts shall then jointly act as an Expert panel, but upon disagreement between the two Experts the chartered accountant shall have the final decision power. "Expert Institution" means FSR (Institute of State Authorised Accountants) and/or Dansk Ejendomsrådgiverforening (Danish Association of Property Brokers)"

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to rework the paragraph "D Management" and as a consequence amend the articles 15 and 16 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

#### **"D. Management**

**Art. 15.** The Company is managed by at least two managers, who do not need to be shareholders, the majority of whom shall be resident in Luxembourg.

The managers are appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by a single signature of any manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Any action, decision or resolution, whether undertaken, made or declared by any manager or managers of the Company, any alternate manager, any committee of managers or by the Company in general meeting shall be void unless such action, decision or resolution is undertaken, made or declared in Luxembourg.

**Art. 16.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers, at the commencement and throughout the whole of the meeting, provided that if within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place and the manager or managers then present or represented shall form a quorum.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

114446

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to accept to resignation of Mr Claus Klosterman as a manager of the Company and to give full discharge for his duties as a manager until the date of his resignation.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Resolution III Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 130 916),

2. Aberdeen SP 2013 A/S, une société de droit danois, établie et ayant son siège social à Strandvejen 58, 2<sup>ème</sup> étage, 2900 Hellerup, Danemark (registre de commerce danois sous le numéro 32784100),

Les deux ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seuls associés actuels de la société COPENHAGEN CITY PROPERTY S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163270, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2633 du 28 octobre 2011 et dont les statuts ont été modifiés par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1979 du 9 août 2012 et ensuite modifié, en dernier lieu, par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 03 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2755, du 05 novembre 2013.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'elles sont les associés de la Société.(les "Associés")

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des droits de vote liés aux actions afin d'octroyer un droit de vote égal à TOUTES les parts sociales et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements spécifiés dans ce point de l'agenda numéro 1;

2. Modification de la procédure en vigueur concernant le transfert des parts sociales aux nouveaux associés;

3. Clarification de la signification du mot «Expert» utilisé aux fins de l'article 10 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements spécifiés aux points 2 et 3 ci-dessus;

5. Remodelage de la clause «D Management» et modification subséquente des articles 15 et 16 des statuts de la Société; et

6. Acceptation de la démission de Monsieur Claus Klosterman de son mandat de gérant de la société et décharge pleine et entière pour les responsabilités liées à son mandat de gérant jusqu'au jour de sa démission.

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes:

### *Première résolution*

Les Associés décident d'octroyer un droit de vote égal à TOUTES les Parts Sociales et de modifier l'article 6 des statuts en conséquence afin de les lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLIONS HUIT CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE COURONNES DANOISES (DKK 358.839.384.-) représenté par:

- TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (358.838.184) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de UNE COURONNE DANOISE (1.- DKK) chacune;
- QUATRE CENTS (400) Parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de UNE COURONNE DANOISE (1.- DKK) chacune
- QUATRE CENTS (400) Parts sociales de catégorie C, d'une valeur nominale de UNE COURONNE DANOISE (1.- DKK) chacune
- QUATRE CENTS (400) Parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de UNE COURONNE DANOISE (1.- DKK) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans la mesure autorisée par la loi.

Chacune de ces parts sociales possède un même droit de vote. Chaque porteur d'une Part Sociale a droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales de catégorie A, B, C et D sont collectivement dénommées «Parts Sociales» ou individuellement «Part sociale».”

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier le quorum ainsi que la procédure concernant le transfert des Parts Sociales à des non-associés, afin que les Parts Sociales de la société soient transférées inter vivos à des non-associés moyennant l'approbation donné en assemblée générale des associés représentant au moins 75% du capital social. Chaque transfert, s'il est autorisé, comprendra une part proportionnelle de Parts Sociales B, C et D.

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de clarifier la signification de la mention “Expert“utilisée dans le cadre de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

“Pour les besoins du présent Art. 10, «Expert» signifie un expert comptable avec au moins 10 années d'expérience dans l'acquisition, la gestion d'actifs et la vente de immeubles commerciaux qui est nommé (à défaut d'accord entre les Associés) par FSR (Institute of State Authorised Accountants) sur demande de tout Associé. Si le litige est relatif à la valeur d'un bien détenu par la Société ou toute filiale de la Société, chacun des Associés peut demander qu'un expert indépendant ayant une connaissance détaillée des biens nommé par Dansk Ejendomsmæglerforening (l'Association Danoise des Courtiers Immobiliers parmi DTZ, CB Richard Ellis, Nybolig, GVA ou Jones Lang LaSalle) soit aussi nommé comme Expert et les deux Experts devront alors ensemble agir comme un Panel d'Experts, mais en cas de désaccord entre les deux Experts, l'expert-comptable aura un pouvoir de décision prépondérant. «Institution d'Experts» signifie FSR (Institute of State Authorised Accountants) et/ou Dansk Ejendomsmæglerforening (Association Danoise des Courtiers Immobiliers).»

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions numéro deux et trois qui précédent, les Associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 10.** Les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Hormis les autorisations visées dans les présents statuts, les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins 75% du capital social. Toute cession, si elle est autorisée, comprendra une partie proportionnée de Parts Sociales de catégories B, C et D. Les Associés de Catégorie A peuvent transférer la totalité ou une partie de chacune des Parts Sociales détenues par les Associés de Catégorie A aux conditions suivantes:

- (i) la partie récipiendaire accepte d'être partie à la Convention d'Associés concernant les Parts Sociales, et
- (ii) la partie récipiendaire accepte que la Société soit partie à tout Contrat de Gestion d'Actifs, et
- (iii) les autres Associés sont fondés à demander que l'Associé de Catégorie A achète toutes les Parts Sociales restantes détenues par les Associés dans la Société en signifiant un avis écrit («Avis de Vente») conformément à la procédure suivante:
  - a. Un Expert doit être nommé afin d'évaluer la valeur de marché des Parts Sociales détenues par les autres Associés. L'Expert doit être nommé par notification à l'Associé de Catégorie A et à l'Institution d'Experts dans les 5 Jours Ouvrables après la réception par l'Associé de Catégorie A de l'Avis de Vente. Les coûts de l'Expert seront partagés par chacune des parties à 50.

b. L'Expert devra agir aussi vite que possible et demander aux deux Associés d'apporter leur contribution quant à l'évaluation dans un délai de 5 jours ouvrables après la réception de sa demande, après quoi l'Expert devra rendre son avis par e-mail sur la valeur des Parts Sociales détenues par les autres Associés.

c. Une fois que l'Expert aura rendu son avis, l'Associé de Catégorie A est obligé d'accepter l'offre des autres Associés de vendre leurs Parts Sociales à la valeur déterminée par l'Expert. En conséquence, les autres Associés devront vendre et les Associés de Catégorie A devront acheter les Parts Sociales concernées de la Société en pleine propriété, libres de tout privilège, de toute charge ou de toute autre sûreté (autre que ceux qui ont été dûment acceptés ou créés par ou proviennent des mesures appropriées prises par les gérants ou par tous les Associés au nom de la Société) et avec tous les droits attachés à ces Parts Sociales à la date de l'Avis de Vente.

d. Lors de la réalisation de la vente conformément à cette clause 10:

i. l'Associé de Catégorie A doit fournir aux autres Associés une traite bancaire pour un montant égal à la contrepartie payable;

ii. les autres Associés devront exécuter, délivrer et faire tout acte notarié, document, acte ou chose qui serait nécessaire dans la forme telle que les Associés de Catégorie A pourraient raisonnablement le demander afin de transférer ou attribuer aux Associés de Catégorie A les Parts Sociales concernées dans la Société;

iii. l'Associé de Catégorie A s'engage à indemniser les autres Associés contre tout coût ou dépense effectivement supportés par les autres Associés concernant tout engagement relatif aux Parts Sociales des autres Associés (sauf pour ceux dus à la faute ou à la négligence délibérée des autres Associés ou de leur(s) dénommé(s) administrateur(s)) depuis le jour de la réalisation du transfert ou de l'attribution;

iv. l'Associé de Catégorie A incitera la Société à repayer aux autres Associés tout montant impayé, dû et échü ou non, que la Société doit aux autres Associés,

v. la réalisation de la vente aux termes de cette clause se tiendra 15 jours ouvrables après la date d'acceptation de l'Avis de Vente au siège social de l'Associé de Catégorie A ou à toute autre adresse que les Associés approuveraient.

Pour les besoins du présent Art. 10, «Expert» signifie un expert comptable avec au moins 10 années d'expérience dans l'acquisition, la gestion d'actifs et la vente de immeubles commerciaux qui est nommé (à défaut d'accord entre les Associés) par FSR (Institute of State Authorised Accountants) sur demande de tout Associé. Si le litige est relatif à la valeur d'un bien détenu par la Société ou toute filiale de la Société, chacun des Associés peut demander qu'un expert indépendant ayant une connaissance détaillée des biens nommé par Dansk Ejendomsmæglerforening (l'Association Danoise des Courtiers Immobiliers parmi DTZ, CB Richard Ellis, Nybolig, GVA ou Jones Lang LaSalle) soit aussi nommé comme Expert et les deux Experts devront alors ensemble agir comme un Panel d'Experts, mais en cas de désaccord entre les deux Experts, l'expert-comptable aura un pouvoir de décision prépondérant. «Institution d'Experts» signifie FSR (Institute of State Authorised Accountants) et/ou Dansk Ejendomsmæglerforening (Association Danoise des Courtiers Immobiliers).»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de remodeler le paragraphe «D Management» et, par conséquence de modifier les articles 15 et 16 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 15.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être associés, et dont la majorité devra être résidente du Luxembourg.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être démis avec ou sans raison et à tout moment.

La Société sera, lorsqu'elle possède plusieurs gérants, liée en toutes circonstances par la seule signature de l'un des gérants ou par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles de pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Toute action, décision ou résolution de la Société qu'elle soit entreprise, faite ou déclarée par un quelconque gérant ou des gérants de la Société ou un gérant adjoint, un quelconque comité formé de gérants ou encore par la Société réunie en assemblée générale sera considérée comme nulle et non avenue à moins que cette action, décision ou résolution de la Société soit mise en oeuvre, faite ou déclarée au Luxembourg.”

“ **Art. 16.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, et pourra choisir également un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être gérant, et qui sera chargé de rédiger les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que ceux des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance mais en cas d'absence de sa part, le conseil de gérance pourra nommer un autre président pro tempore désigné à la majorité des personnes présentes lors de cette réunion.

Avis écrit de convocation à toute réunion du conseil de gérance devra être donné aux gérants vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par message électronique (sans signature électronique) excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis ou par tous autres moyens de communication similaires. Aucun avis de convocation ne sera nécessaire dès lors que tous les membres du conseil de

gérance acceptent par écrit, message électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Un avis séparé ne sera pas nécessaire pour les réunions du conseil de gérance tenues au lieu et à l'heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra agir lors de toute réunion du conseil de gérance en nommant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par message électronique (sans signature électronique) ou par télécopie.

Tout gérant pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de s'entendre les uns les autres.

Toute participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance, dès le départ et pendant toute la durée de la réunion, à condition que si endéans une demi-heure de l'heure prévue pour la réunion, aucun quorum n'est atteint, cette réunion se verra ajournée au même jour de la semaine suivante au même lieu et à la même heure, et le ou les gérants alors présents formeront un quorum.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Le conseil de gérance pourra sur assentiment unanime adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant leur accord par écrit, par message électronique ou par télécopie ou tous autres moyens de communication similaires confirmés par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal établissant cette résolution."

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29729. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096963/368.

(140115423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

#### **Bluesprings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.272.

#### *Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 20 juin 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, administrateurs, et de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur et président du conseil d'administration se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BLUESPRINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014091878/17.

(140109867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Giro-Trade Advisers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 8, Am Widdebierg.

R.C.S. Luxembourg B 21.564.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092079/9.

(140109237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**BOP (Leadenhall Court) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.547.

Les comptes annuels pour la période du 24 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014091880/11.

(140109772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**CRF2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.872.

In the year two thousand and fourteen, on the first of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CRF2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 170.872, incorporated by a deed of the undersigned notary on 9 August 2012, published in the Mémorial C number 2351 of 20 September 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on 9 October 2012, published in the Mémorial C number 2999 of 11 December 2012.

The meeting elected Frédéric LEMOINE, attorney-at-law residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Aïcha CISSE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - That it appears from the attendance list, that thirty-two thousand (32,000) ordinary shares, one thousand (1,000) class A1 MRPS, one thousand (1,000) class A2 MRPS, one thousand (1,000) class A3 MRPS, one thousand (1,000) class A4 MRPS, one thousand (1,000) class A5 MRPS, one thousand (1,000) class A6 MRPS, one thousand (1,000) class A7 MRPS, one thousand (1,000) class A8 MRPS, one thousand (1,000) class A9 MRPS, one thousand (1,000) class A10 MRPS, one thousand (1,000) class A11 MRPS, one thousand (1,000) class A12 MRPS, one thousand (1,000) class A13 MRPS, one thousand (1,000) class A14 MRPS, one thousand (1,000) class A15 MRPS, one thousand (1,000) class A16 MRPS, one thousand (1,000) class A17 MRPS, one thousand (1,000) class A18 MRPS, one thousand (1,000) class A19 MRPS, one thousand (1,000) class A20 MRPS, one thousand (1,000) class A21 MRPS, one thousand (1,000) class A22 MRPS, one thousand (1,000) class A23 MRPS, one thousand (1,000) class A24 MRPS, one thousand (1,000) class A25 MRPS, one thousand (1,000) class A26 MRPS, one thousand (1,000) class A27 MRPS, one thousand (1,000) class A28 MRPS, one thousand (1,000) class A29 MRPS and one thousand (1,000) class A30 MRPS are present or represented at the present extraordinary general meeting representing the whole capital so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the meeting.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01), and subsequently to increase the number of the current issued shares from sixty-two thousand (62,000) to six million two hundred thousand (6,200,000) shares in total having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

2. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

3. Amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company to reflect the foregoing resolutions.

IV. - After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the shareholder of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The meeting resolves to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01), and subsequently to increase the number of the current issued shares from sixty-two thousand (62,000) to six million two hundred thousand (6,200,000) shares in total having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The six million two hundred thousand (6,200,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each shall be allocated pro rata to the shareholders of the Company by a ratio of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

*Second resolution*

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) divided in six million two hundred thousand (6,200,000) shares comprising:

- three million two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- one hundred thousand (100,000) class A1 MRPS (the "Class A1 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A2 MRPS (the "Class A2 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A3 MRPS (the "Class A3 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A4 MRPS (the "Class A4 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A5 MRPS (the "Class A5 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A6 MRPS (the "Class A6 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A7 MRPS (the "Class A7 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A8 MRPS (the "Class A8 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A9 MRPS (the "Class A9 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A10 MRPS (the "Class A10 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A11 MRPS (the "Class A11 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A12 MRPS (the "Class A12 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A13 MRPS (the "Class A13 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A14 MRPS (the "Class A14 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A15 MRPS (the "Class A15 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A16 MRPS (the "Class A16 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A17 MRPS (the "Class A17 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A18 MRPS (the "Class A18 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A19 MRPS (the "Class A19 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A20 MRPS (the "Class A20MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A21 MRPS (the "Class A21 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A22 MRPS (the "Class A22 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A23 MRPS (the "Class A23 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A24 MRPS (the "Class A24 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A25 MRPS (the "Class A25 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A26 MRPS (the "Class A26 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A27 MRPS (the "Class A27 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A28 MRPS (the "Class A28 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A29 MRPS (the "Class A29 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A30 MRPS (the "Class A30 MRPS").

having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.”

#### *Third resolution*

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Authorised share capital.** The authorised capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000) divided in twenty-five million (25,000,000) Ordinary Shares and twenty-five million (25,000,000) MRPS having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.”

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CRF2 S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.872, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 9 août 2012 publié au Mémorial C numéro 2351 du 20 septembre 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 9 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2999 du 11 décembre 2012.

L'assemblée a élu Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, comme président de l'assemblée.

Le président désigne comme secrétaire Eamonn McDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Aïcha CISSE, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il apparaît selon cette liste de présence que trente-deux mille (32.000) actions ordinaires, mille (1.000) APOR de catégorie A1, mille (1.000) APOR de catégorie A2, mille (1.000) APOR de catégorie A3, mille (1.000) APOR de catégorie A4, mille (1.000) APOR de catégorie A5, mille (1.000) APOR de catégorie A6, mille (1.000) APOR de catégorie A7, mille (1.000) APOR de catégorie A8, mille (1.000) APOR de catégorie A9, mille (1.000) APOR de catégorie A10, mille (1.000) APOR de catégorie A11, mille (1.000) APOR de catégorie A12, mille (1.000) APOR de catégorie A13, mille (1.000) APOR de catégorie A14, mille (1.000) APOR de catégorie A15, mille (1.000) APOR de catégorie A16, mille (1.000) APOR de catégorie A17, mille (1.000) APOR de catégorie A18, mille (1.000) APOR de catégorie A19, mille (1.000) APOR de catégorie A20, mille (1.000) APOR de catégorie A21, mille (1.000) APOR de catégorie A22, mille (1.000) APOR de catégorie A23, mille (1.000) APOR de catégorie A24, mille (1.000) APOR de catégorie A25, mille (1.000) APOR de catégorie A26, mille (1.000) APOR de catégorie A27, mille (1.000) APOR de catégorie A28, mille (1.000) APOR de catégorie A29 et mille (1.000) APOR de catégorie A30 sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire représentant l'entière du capital social, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de modifier la valeur nominale des actions de la Société, de manière à la fixer à un Cent (0,01 EUR), et d'augmenter subséquemment le nombre des actions existantes de soixante-deux mille (62.000) à six millions deux cent mille (6.200.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précitées.

IV. - Après ce qui a été exposé par le président et reconnu par les membres de l'assemblée, l'assemblée a procédé à l'ordre du jour.

L'assemblée ayant examiné l'ordre du jour, le président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société, de manière à la fixer à un Cent (0,01 EUR), et d'augmenter subséquemment le nombre des actions existantes de soixante-deux mille (62.000) à six millions deux cent mille (6.200.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

Les six millions deux cent mille (6.200.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune seront allouées aux actionnaires au prorata selon un ratio de cent (100) nouvelles actions pour une (1) action existante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille Euros (62.000 EUR) divisé en six millions deux cent mille (6.200.000) actions composées de:

- trois millions deux cent mille (3.200.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A1 (les "APOR de Catégorie A1");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A2 (les "APOR de Catégorie A2");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A3 (les "APOR de Catégorie A3");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A4 (les "APOR de Catégorie A4");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A5 (les "APOR de Catégorie A5");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A6 (les "APOR de Catégorie A6");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A7 (les "APOR de Catégorie A7");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A8 (les "APOR de Catégorie A8");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A9 (les "APOR de Catégorie A9");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A10 (les "APOR de Catégorie A10");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A11 (les "APOR de Catégorie A11");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A12 (les "APOR de Catégorie A12");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A13 (les "APOR de Catégorie A13");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A14 (les "APOR de Catégorie A14");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A15 (les "APOR de Catégorie A15");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A16 (les "APOR de Catégorie A16");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A17 (les "APOR de Catégorie A17");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A18 (les "APOR de Catégorie A18");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A19 (les "APOR de Catégorie A19");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A20 (les "APOR de Catégorie A20");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A21 (les "APOR de Catégorie A21");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A22 (les "APOR de Catégorie A22");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A23 (les "APOR de Catégorie A23");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A24 (les "APOR de Catégorie A24");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A25 (les "APOR de Catégorie A25");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A26 (les "APOR de Catégorie A26");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A27 (les "APOR de Catégorie A27");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A28 (les "APOR de Catégorie A28");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A29 (les "APOR de Catégorie A29");
  - cent mille (100.000) APOR de catégorie A30 (les "APOR de Catégorie A30");
- d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital social autorisé.** Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (500.000 EUR) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) Actions Ordinaires et vingt-cinq millions (25.000.000) APOR ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Lemoine, McDonald, Cisse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014096974/207.

(140115769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**SELP (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.284.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. SELP Administration S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177308 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of SELP (France) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177284, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 July 2013, page 76851, number 1602. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 11 September 2013, published in the Mémorial on 30 October 2013, page 130409, number 2717.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred Euros (EUR 200.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) to twelve thousand eight hundred Euros (EUR 12,800.-) by creating and issuing two hundred (200) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of twenty-nine million one hundred seventy-three thousand four hundred twenty-four Euros (EUR 29,173,424.-) (the "Share Premium").

*Subscriptions and payments*

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of twenty-nine million one hundred seventy-three thousand six hundred twenty-four Euros (EUR 29,173,624.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable,

payable and due for an aggregate amount of twenty-nine million one hundred seventythree thousand six hundred twenty-four Euros (EUR 29,173,624.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at twenty-nine million one hundred seventy-three thousand six hundred twenty-four Euros (EUR 29,173,624.-) which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of two hundred Euros (EUR 200.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of twenty-nine million one hundred seventy-three thousand four hundred twenty-four Euros (EUR 29,173,424.-) is allocated to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand eight hundred Euros (EUR 12,800.-) divided into twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euros (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

I. SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177308 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de SELP (France) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 177284, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2013, page 76851, numéro 1602. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2013, publié au Mémorial le 30 octobre 2013, page 130409, numéro 2717.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) à douze mille huit cents euros (EUR 12.800.-) par la création et l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes

droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de vingt-neuf millions cent soixante-treize mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 29.173.424,-) (la "Prime d'Emission").

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de vingt-neuf millions cent soixante-treize mille six cent vingt-quatre euros (EUR 29.173.624,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de vingt-neuf millions cent soixante-treize mille six cent vingt-quatre euros (EUR 29.173.624,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à vingt-neuf millions cent soixante-treize mille six cent vingt-quatre euros (EUR 29.173.624,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de deux cents euros (EUR 200,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de vingt-neuf millions cent soixante-treize mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 29.173.424,-) est alloué au compte de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) représenté par douze mille huit cents (12.800) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

#### *V. Frais et acte notarié*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30471. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

Référence de publication: 2014097607/133.

(140115934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

### **Multisegmentos (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.302.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 juillet 2014:

1. que la démission de M. Mario Cohn en tant que gérant est acceptée avec effet au 30 avril 2014;
2. que M. Erik Johan Cornelis Schoop avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097383/15.

(140115775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**Arvernes International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 110.239.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 673/14 rendu en date du 22 mai 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ARVERNES INTERNATIONAL S.à.r.l. dont le siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait conforme  
Maître Clément MARTINEZ  
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2014096696/14.

(140115481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Aircraft Solutions Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.154.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aircraft Solutions II (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005589, and having its registered office at Michell House, AI - The Valley (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Aircraft Solutions Lux V S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.154, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary established in Luxembourg, on 23 November 2011 and amended for the last time by a deed of Maître Hellinckx, notary established in Luxembourg on 21 December 2012.

II.- The 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
3. Approval of the appointment of Mrs. Virginia Strelen as independent manager of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

*Second resolution:*

the Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended in particular by the laws respectively dated 18 September 1933 and 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

**Art. 2.** The Company’s name is “Aircraft Solutions Lux V S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and enterprises relating to Aircraft Business;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit in connection with the activities described in this Article 3, including but not limited to the performance of Aircraft Business;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions in connection with the activities described in this Article 3;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money from its Affiliates in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

**Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In case of a sole shareholder or in case of concomitant transfer of all the issued and outstanding shares of the Company, such agreement will however not be applicable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers consisting of 3 (three) managers, of whom 1 (one) manager shall at all times be an Independent Manager. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers (if any) can be modified in the same conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager. The position of Independent Manager shall immediately become vacant, and the shareholder shall promptly replace such manager with a new Independent Manager, if the person then holding such position ceases to meet the qualifications of an Independent Manager as set forth in the definition thereof.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall be complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency. However, no such sub-delegation shall be permitted with respect to any Consent Matter, unless at least one of such agents making any determination with respect to such matters is a person meeting the qualifications set forth in the definition of Independent Manager having familiarity with the agreements which the Company has entered into.

The decisions of the board of managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by anyone manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the

consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or other electronic means another manager as his/her/its proxy, provided that no manager may be a proxy for the Independent Managers unless such manager meets (at such time) the qualifications set forth in the definition of Independent Managers. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, the Independent Manager shall always be present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers affirming their approval thereof, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, such Consent Matter shall only be adopted if all of the managers, including the Independent Manager, affirm their approval thereof.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be), provided in case a Consent Matter has been transacted by the board of managers, the Independent Manager or its proxy holder shall additionally sign such minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Aircraft Business	means companies and enterprises relating to the acquisition, owning, holding, converting, maintaining, modifying, managing, operating, leasing, re-leasing, selling or otherwise disposing of aircraft, aircraft engines, aircraft or aircraft engine parts, and all incidental activities and to take participations and interests, in any form whatsoever, directly or indirectly in any entity that engages in any such business activities.
Consent Matter	means any decision taken by the Company (including in its capacity as holder of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company) in relation to any of the following matters: the winding up of the Company for bankruptcy or otherwise; the application by the Company for the benefit of a controlled management, moratorium of payments and composition procedures; the winding-up or liquidation of any subsidiary of the Company, whether solvent or insolvent (including any arrangement, adjustment, protection, relief or composition of its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or seeking the entry of an order for relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, in any jurisdiction); any increase, decrease or reclassification of the share capital of any subsidiary of the Company or issue of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests by any subsidiary of the Company; any proposal to the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company to amend these Articles; any amendment of the organizational documents of any subsidiary of the Company, as holder of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests of any subsidiary of the Company; the transfer of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company; any disposal by the Company or any of its subsidiaries of all or substantially all of its assets; and any business activity other than as described in Article 3 of these Articles or any business activity by the Company or any of its subsidiaries other than as described in Section 5.02 (e) of the Trust Indentures dated on or about 14 February 2014 (each, an "Indenture"), among CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., as managing agent, Wells Fargo Bank, N.A., as trustee and facility agent and Goldman Sachs Bank USA, as liquidity facility provider, pursuant to which CLSec Holdings 1 Limited has issued notes.

**Independent Manager** means a person with requisite knowledge of the aviation industry and experience in business and finance that is not at the time of his or her appointment or at any time when such person is servicing as an Independent Manager, and has not been for a period of 5 (five) years prior to such appointment (i) an employee, creditor, supplier, manager, contractor, officer or director of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor or any Affiliate of any such persons, or a spouse of, or person related to (but not more remotely than first cousins) a person described in this clause (i), (ii) the beneficial holder (directly or indirectly) of any equity interests (excluding de minimis ownership interests) of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, (iii) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons or an employee, officer, director or manager of any such persons or (iv) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any creditor, supplier or contractor of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, or an employee, officer, director or manager of any such persons. The terms “Affiliate”, “Control”, “Transferor” and “Investor” shall have the meaning set forth in the Indenture.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

The Company shall not, and the Company shall not permit any of its subsidiaries to, employ or maintain any employees other than as required by any provisions of local law; provided that the managers of the Company and any trustee, director or manager of any of the Company’s subsidiaries (or any person serving on any committee appointed by such) shall not be deemed to be employees.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

#### **Sole Shareholder**

**Art. 16.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the Law. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders, of the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint as independent manager of the Company with immediate effect:

Mrs. Virginia Strelen, born in Bergish Gladbach, Germany on 30 May 1977 residing at 15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company.

The independent manager shall serve for an undetermined duration. Mrs. Virginia Strelen has accepted through a letter of acceptance its mandate for an undetermined duration.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

Aircraft Solutions II (Offshore) LLC, une limited liability company constituée et existant sous la loi d'Anguilla, enregistrée au Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3005589, et ayant son siège social sis à Michell House, AI - The Valley ("Associé Unique");

ici dûment représentée par Madame Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Aircraft Solutions Lux V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.154 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 23 novembre 2011 et modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg le 21 décembre 2012.

II.- Les 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte des statuts de la Société;
3. Approbation de la nomination de Mme Virginia Strelen en qualité de gérant indépendant de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

## Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Aircraft Solutions Lux V S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, relatives aux Entreprises Aériennes;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile en relation avec les activités décrites à l'Article 3, y compris sans limitation la réalisation d'Entreprise Aérienne;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres en relation avec les activités décrites à l'Article 3;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds des Affiliées de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

## Capital social - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 30.000 USD (trente mille dollars américains), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales “inter vivos” à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le cas d’un associé unique ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises et en circulation de la Société, un tel accord ne sera toutefois pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la Société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l’assemblée générale des associés ou de l’associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu’un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d’achat n’excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de 3 (trois) gérant(s), dont 1 (un) gérant doit être à tout moment un Gérant Indépendant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants sont nommés, et leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l’assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l’associé unique (selon le cas). La rémunération des gérants (le cas échéant) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L’assemblée générale des associés ou l’associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant. La fonction de Gérant Indépendant devient immédiatement vacant, et l’associé doit remplacer rapidement le gérant par un nouveau Gérant Indépendant, si la personne tenant cette fonction cesse de remplir les conditions d’un Gérant Indépendant tel que définit.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés ou à l’associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l’objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut, à tout moment, sous déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires(s) «ad hoc» qui n’est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s’il y a lieu) de cet/ces mandataire (s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Cependant, aucune sous-délégation n’est autorisé à l’égard de toute Décision Réserve, sauf si au moins l’un de ces mandataires devant prendre une décision à l’égard de ces questions est une personne réunissant les conditions énoncées dans la définition du Gérant Indépendant et a connaissance des transactions que la société a conclu.

Les décisions du conseil de gérance sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d’égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d’absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n’est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l’exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d’urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance. Toute convocation devra spécifier l’heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation spécifique n’est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l’heure et au lieu précisés dans d’une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter en tant que son/sa mandataire, pour autant qu'aucun gérant ne peut être mandataire du Gérant Indépendant à moins que ce gérant ne réponde (à ce moment là) aux qualifications énoncées dans la définition de Gérant Indépendant. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant doit toujours être présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, une telle Décision Réservee ne doit être adoptée que si tous les gérants, y compris le Gérant Indépendant, affirment leur approbation.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou le président pro tempore (le cas échéant), prévu dans le cas où une Décision Réservee a été traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant ou son mandataire doit signer en outre ce procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en assemblée. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Les termes en majuscule mentionnés ci-dessus ont la signification suivante:

Entreprise Aérienne	désigne les sociétés et les entreprises liées à l'acquisition, la possession, la conversion, la détention, le maintien, la modification, la gestion, l'exploitation, la location, relocation, la vente ou l'aliénation de toute autre manière d'aéronefs, de moteurs d'avion, d'avions ou des parties de moteurs d'avions, et toutes activités accessoires, et la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de quelque entité qui se livre à de telles activités.
Décision Réservee	désigne toute décision prise par la Société (y compris en sa qualité de détenteur d'actions, des intérêts de membre, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation dans une filiale de la Société) en relation avec l'une des questions suivantes: la liquidation de la Société en cas de faillite ou pour une autre raison; la demande par la Société au profit d'une gestion contrôlée, moratoire des paiements et procédure de composition; la dissolution ou liquidation d'une filiale de la Société, qu'elle soit solvable ou insolvable (y compris tout arrangement, ajustement, protection, assistance ou composition de ses dettes en vertu d'une loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou de réorganisation ou de protection des débiteurs, ou toute saisine pour obtenir une ordonnance d'aide ou la nomination d'un curateur, fiduciaire ou autre représentant occupant des fonctions semblables pour elle ou pour une partie importante de ses biens, sur quelque territoire que ce soit); toute augmentation, diminution ou reclassement du capital d'une filiale de la Société ou l'émission d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation par une filiale de la Société; toute proposition à l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique (selon le cas) de la Société à modifier les statuts; toute modification des documents constitutifs d'une filiale de la Société, en tant que détenteur des actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation d'une filiale de la Société; le transfert d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de capital dans une filiale de la Société; toute cession par la Société ou une de ses filiales de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs; et toute activité autre que celles décrites à l'Article 3 de ces Statuts ou de toute activité par la Société ou une de ses filiales autres que celles décrites au paragraphe 5.02 (e) des actes de fiducie daté du 14 février 2014 (chacune, une "Contrat d'Emission"), entre CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., au en qualité de gestionnaire, Wells Fargo Bank, N.A., en qualité de fiduciaire au contrat de prêt et Goldman Sachs Bank USA, en tant que fournisseur de

Gérant Indépendant	<p>facilité de liquidité, aux termes de laquelle CLSec Holdings 1 Limited a émis des titres de dette.</p> <p>désigne une personne disposant des connaissances requises de l'industrie de l'aviation et de l'expérience dans les affaires et la finance qui n'est pas au moment de sa nomination, ou à tout moment lorsque cette personne sert en tant que Gérant Indépendant, et n'a pas été pendant une période de 5 (cinq) ans avant cette nomination (i) un employé, un créancier, prestataire, gérant, sous-traitant, dirigeant ou administrateur d'un Cédant, Castlake, LP, un Investisseur ou une Affiliée de ces personnes, ou un conjoint, ou personne liée à (mais pas d'un degré plus éloigné que cousins germains) une personne visée au point (i), (ii) le bénéficiaire (directement ou indirectement) de titres de capital (à l'exclusion de participations de minimis) d'un Cédant, Castlake, LP, un Investisseur, un détenteur d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un investisseur ou d'une Affiliée de chacune de ces personnes, (iii) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autrement) un Cédant, Castlake, LP, un Investisseur, un titulaire d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de ces personnes ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes ou (iv) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autre) tout créancier, fournisseur ou entrepreneur de tout Cédant, Castlake, LP, un Investisseur, un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de chacune de ces personnes, ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes. Les termes "Affiliée", "Contrôle", "Cédant" et "Investisseurs" ont le sens défini dans les Contrats d'Emission.</p>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simple mandataire de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société ne doit pas employer ou maintenir des employés autres que ceux imposés par les dispositions de la loi locale, ni autoriser une de ses filiales à le faire; étant entendu que les gérant de la Société, ainsi que tout curateur, administrateur ou gérant de l'une des filiales de la Société (ou toute personne siégeant à un comité nommé par une filiale) ne sont pas considérés comme employés.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

## Associé Unique

**Art. 16.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, tel que modifié à tout moment, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat:

Madame Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne le 30 mai 1977 résident à 15 rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, en tant que gérant indépendant de la Société.

Le gérant indépendant sera nommé pour une durée indéterminée. Mme Virginie Strelen a accepté par une lettre d'acceptation son mandat pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 02 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9102. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014096730/677.

(140115601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Ardagh Holdings S.A., Société Anonyme,  
(anc. ARD Finance Holdings S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 188.227.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ARD Finance Holdings S.A.", with registered office at L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, awaiting registration with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), incorporated pursuant to a deed of the aforementioned notary on 25<sup>th</sup> of April 2014. The bylaws have never been amended since the incorporation of the Company.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Monique GOERES, employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, employee, with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the Company's name to "Ardagh Holdings S.A." with immediate effect and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles").

2. To amend Article 12.4 of the Articles by deleting "(which is valid in Luxembourg Law)".

3. To amend Article 12.7 of the Articles by deleting "under the condition however that at least two directors are present or represented at the meeting".

4. To amend Article 12.10 of the Articles by deleting "in case of urgency".

5. To amend Article 12.10 by adding the sentence "The date of such resolution shall be the date of the last signature." to the end of this article.

6. To ratify and accept the resignation of William O.H. Fry as director of the Company with effect from 31 May 2014.

7. To ratify and accept the appointment of Niall James Wall, with professional address at 7 à 11, Quai André Citroën, Bâtiment Tour Cristal, F-75015, Paris as the director of the Company, with effect from 31 May 2014, whose mandate shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2019.

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders were represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital was represented at the present meeting and the represented shareholders waived its right to receive a convening notice for the meeting.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to change the Company's name to "Ardagh Holdings S.A." with immediate effect and to amend Article 1 of the Articles so that it reads as follows:

" **1. Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name "Ardagh Holdings S.A." (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

*Second resolution*

The shareholders resolved to amend Article 12.4 of the Articles by deleting "(which is valid in Luxembourg Law)". The amended Article 12.4 shall read as follows:

" **12.4.** No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company."

*Third resolution*

The shareholders resolved to amend Article 12.7 of the Articles by deleting "under the condition however that at least two directors are present or represented at the meeting". The amended Article 12.7 shall read as follows:

" **12.7.** The board of directors of the Company can validly debate and take decisions only if at least two directors are present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues. Decision are taken by the majority of the members present or represented."

*Fourth resolution*

The shareholders resolved to amend Article 12.10 of the Articles by deleting "in case of urgency". The amended Article 12.10 shall read as follows:

" **12.10.** Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director."

*Fifth resolution*

The shareholders resolved to amend Article 12.10 by adding the sentence "The date of such resolution shall be the date of the last signature." to the end of this article. The amended Article 12.10 shall read as follows:

" **12.10.** Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature."

*Sixth resolution*

The shareholders resolved to ratify and accept the resignation of William O.H. Fry as director of the Company with effect from 31 May 2014.

### Seventh resolution

The shareholders resolved to ratify and accept the appointment of Niall James Wall, with professional address at 7 à 11, Quai André Citroën, Bâtiment Tour Cristal, F-75015, Paris as the director of the Company, with effect from 31 May 2014, whose mandate shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2019.

No further item being on the agenda of the meeting, the meeting ended.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire soussigné de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ARD Finance Holdings S.A.», avec siège social au L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en cours d'inscription avec les Sociétés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 avril 2014. Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour:

1. De modifier la dénomination de la Société en "Ardagh Holdings S.A." avec effet immédiat, et de modifier l'article 1 des statuts coordonnés de la Société (les "statuts")

2. De modifier l'article 12.4 des statuts en supprimant «(conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise)».

3. De modifier l'article 12.7 des statuts en supprimant «à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents ou représentés à l'assemblée».

4. De modifier l'article 12.10 des statuts en supprimant «en cas d'urgence».

5. De modifier l'article 12.10 des statuts en ajoutant à la fin de cet article: «la date de cette résolution sera la date de la dernière signature».

6. De ratifier et approuver la démission de William O.H. Fry dans sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2014.

7. De ratifier et approuver la nomination de Niall James Wall, avec résidence professionnelle au 7 à 11, Quai André Citroën, Bâtiment Tour Cristal, F- 75015, Paris en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 31 mai 2014, dont le mandat expirera à l'Assemblée générale annuelle de la Société en 2019.

8. Divers.

B) Que les actionnaires représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de leurs actions soient mentionnés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C. Que l'intégralité du capital social soit représenté à la présente assemblée, et que les actionnaires représentés renoncent au droit de recevoir un avis de convocation pour l'assemblée.

D. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination de la Société en «Ardagh Holdings S.A.» avec effet immédiat, ainsi que la modification de l'article 1 des statuts pour que celui-ci soit libellé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Est constituée une société anonyme selon les dispositions de la loi luxembourgeoise sous la dénomination de «Ardagh Holdings S.A. (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi datée du 10 août 1915 sur les droits des sociétés, telle que modifiée (ci-après le «droit des sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «statuts»).

*Seconde résolution*

Les actionnaires ont accepté de modifier l'article 12.4 des statuts en supprimant «(conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise)». L'article modifié est libellé comme suit:

« **12.4.** Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés pendant l'assemblée et s'ils indiquent qu'ils ont été dûment informés, et qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour. La notification écrite peut être renoncée avec le consentement écrit en version originale, par télécopieur, ou courriel auquel une signature électronique sera apposée, de chacun des membres du Conseil d'administration de la Société. Un avis séparé n'est pas requis pour les assemblées qui sont tenues aux dates et lieux déterminés dans un programme adopté au préalable par une résolution du Conseil d'administration de la Société.»

*Troisième résolution*

Les actionnaires ont approuvé de modifier l'article 12.7 des statuts en supprimant «à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents ou représentés à l'assemblée». L'article 12.7 modifiée se lit comme suit:

« **12.7.** Le Conseil d'administration de la Société peut valablement débattre et prendre des décisions uniquement si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés. Un administrateur peut représenter plus qu'un de ses collègues. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.»

*Quatrième résolution*

Les actionnaires ont accepté de modifier l'article 12.10 des statuts en supprimant «en cas d'urgence». L'article 12.10 modifiée se lit comme suit:

« **12.10.** Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie écrite. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions, et signée, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur.»

*Cinquième résolution*

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 12.10 en ajoutant la phrase: «la date de cette résolution sera la date de la dernière signature.» à la fin de cet article. L'article 12.10 modifiée se lit comme suit:

« **12.10.** Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie écrite. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions, et signée, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.»

*Sixième résolution*

Les actionnaires ont décidé de ratifier et d'accepter la démission de William O.H. Fry en sa qualité d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2014.

*Septième résolution*

Les actionnaires ont décidé de ratifier et d'accepter la nomination de Niall James Wall, résidant au 7 à 11, Quai André Citroën, Bâtiment Tour Cristal, F- 75015, Paris en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 31 mai 2014, dont le mandat expirera à l'Assemblée générale annuelle de la Société en 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

114473

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097896/196.

(140117636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**B&M European Value Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.275.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth of June,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Ada SCHMITT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of, B&M European Value Retail S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.275 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company dated 11 June 2014.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), the share capital of the Company is set at ninety-seven million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two pounds sterling and twenty pence (GBP 97,222,222.20) divided into nine hundred seventy-two million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two (972,222,222) registered shares with a nominal value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, fully paid.

2) Pursuant to article 5.2 of the Articles, the Board is authorised to increase the Company's share capital up to an amount of three hundred million pounds sterling (GBP 300,000,000) during a period of five years from the initial publication of the Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Authorised Capital") and to issue new shares up to the limit of the Authorised Capital. The Board is also authorised to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders to subscribe to the new shares issued by the Board in the framework of the Authorised Capital.

3) Pursuant to article 5.2 of the Articles, within the limits of the authorised capital set out in the article 5, the Board of Directors is authorised and empowered to realise any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorised capital in one or more tranches, by the issue of new shares, grant of options exercisable into shares, rights to subscribe for or convert any instruments into shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favor of new shareholders) or in any other manner determined by the Board of Directors, provided that the Board of Directors shall not be authorised to issue new shares in any one (1) year, representing more than one-third of the issued share capital as determined based on the latest publicly available information on the Company's share capital at the time of the first issue of shares each year. The Board of Directors shall also, within the same year, be authorised to issue a further one-third of the issued share capital again as determined based on the latest publicly available information on the Company's share capital at the time of the first issue of shares in the relevant year, only but only if such issuance is on a fully pre-emptive basis by not cancelling or limiting the preferential rights of existing shareholders.

The authorisation will expire on the fifth anniversary of the publication of the shareholders' resolutions taken on 13 June 2014 and effective on 17 June 2014 of the Company in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this article in order to record the change of the issued share capital and authorised share capital following any increase pursuant to this article 5. The Board of

Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or to do all things necessary to amend this article 5 in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this article 5.

4) By resolutions dated 11 June 2014, the board of directors has resolved to approve the issuances to and the subscription of twenty-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,777,778) new shares of the Company by, as follows:

(a) Ron McMillan: thirty seven thousand thirty-seven (37,037) ordinary shares, at a price per share of 270p, whereof three thousand seven hundred three pounds sterling and seventy pence (GBP 3,703.70) shall be allocated to the share capital and ninety-six thousand two hundred ninety-six pounds sterling and twenty pence (GBP 96,296.20) shall be allocated to the share premium;

(b) Kathleen Guion: eleven thousand one hundred eleven (11,111) ordinary shares, at a price per share of 270p, whereof one thousand one hundred eleven pounds sterling and ten pence (GBP 1,111.10) shall be allocated to the share capital and twenty-eight thousand eight hundred eighty-eight pounds sterling and sixty pence (GBP 28,888.60) shall be allocated to the share premium;

(c) Harry Brouwer: eighteen thousand five hundred eighteen (18,518) ordinary shares, at a price per share of 270p, whereof one thousand eight hundred fifty-one pounds sterling and eighty pence (GBP 1,851.80) shall be allocated to the share capital and forty-eight thousand one hundred forty-six pounds sterling and eighty pence (GBP 48,146.80) shall be allocated to the share premium;

(d) Thomas Hübner: eleven thousand one hundred eleven (11,111) ordinary shares, at a price per share of 270p, whereof one thousand one hundred eleven pounds sterling and ten pence (GBP 1,111.10) shall be allocated to the share capital and twenty-eight thousand eight hundred eighty-eight pounds sterling and sixty pence (GBP 28,888.60) shall be allocated to the share premium; and

(e) Capita IRG Trustees (Nominees) Limited: twenty-seven million seven hundred and one (27,700,001) ordinary shares, at a price per share of 270p, whereof two million seven hundred seventy thousand pounds sterling and ten pence (GBP 2,770,000.10) shall be allocated to the share capital and seventy-two million twenty thousand two pounds sterling and sixty pence (GBP 72,020,002.60) shall be allocated to the share premium.

(the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.2 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of two million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight pounds sterling (GBP 2,777,778.-) so as to raise it from its current amount of ninety-seven million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two pounds sterling and twenty pence (GBP 97,222,222.20) to one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000.-), together with the payment of a share premium of a total amount of seventy-two million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two pounds sterling and eighty pence (GBP 72,222,222.80).

5) The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

6) As a consequence of the above mentioned capital increase, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000.-).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued and subscribed capital is set at one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000) divided into one billion (1,000,000,000) registered shares with a nominal value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, fully paid. All the shares shall be issued as fully paid."

7) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to two hundred ninety-seven million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two Pounds Sterling and twenty pence (GBP 297,222,222.20), so that the first paragraph of article 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.** In addition to the subscribed share capital, the Company has an un-issued but authorised share capital set at two hundred ninety-seven million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two Pounds Sterling and twenty pence (GBP 297,222,222.20), to be divided into two billion nine hundred seventy-two million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two (2,972,222,222) shares of a nominal value of ten pence (GBP 0.10) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand six hundred and fifty Euros (EUR 6,650.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Ada SCHMITT, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de B&M European Value Retail S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.275 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société, en date du 11 juin 2014.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt dix-sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux livres sterling et vingt pence (GBP 97.222.222,20) divisé en neuf cent vingt-sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (927.222.222) actions nominatives ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0.10) chacune, entièrement libérées.

2) Conformément à l'article 5.2 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de trois cent millions pounds sterling (GBP 300.000.000,-) pour une durée de cinq ans depuis la publication initiales des Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Capital Social Autorisé") et à émettre des nouvelles actions dans les limites du Capital Social Autorisé. Le conseil d'administration est également autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles actions émises dans le cadre du Capital Social Autorisé.

3) Conformément à l'article 5.2 des Statuts, dans les limites du Capital Social Autorisé défini dans l'article 5, le Conseil d'Administration est autorisé à et reçoit le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions, l'attribution d'options exerçables en actions, de droits de souscrire ou de convertir tout instrument en actions, contre apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation des réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration étant entendu que le Conseil d'Administration n'est pas autorisé, pendant chaque année, à émettre des nouvelles actions qui représenteraient plus d'un tiers du capital émis déterminé sur base des dernières informations publiquement disponibles sur le capital social de la Société au moment de la première émission d'actions chaque année. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé, pendant la même année, à émettre un tiers supplémentaire du capital social émis à nouveau déterminé sur base des dernières informations publiquement disponibles sur le capital social de la Société au moment de la première émission d'actions chaque année, mais seulement si cette émission fait pleinement intervenir les droits de préemption sans annuler ou limiter les droits de préférence des actionnaires existants.

Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication des résolutions des actionnaires prises le 13 juin 2014 et avec effet au 17 juin 2014 dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base de l'article 5. Le Conseil d'Administration est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la Loi de 1915. Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel Administrateur ou employé de la Société ou tout autre personne, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions ou de faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater la modification du capital social à la suite d'une augmentation réalisée sur base de l'article 5.

4) Par résolutions prises en date du 11 juin 2014, le conseil d'administration a décidé d'approuver l'émission et la souscription de vingt-sept million sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.777.778) nouvelles actions de la Société, comme suit:

(a) Ron McMillan: trente-sept mille trente-sept (37.037) actions ordinaires, à un prix par action de 270p, avec trois mille sept cent trois pounds sterling et soixante-dix pence (GBP 3.703,70) alloué au capital social et quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-seize pounds sterling et vingt pence (GBP 96.296.20) alloué à la prime d'émission;

(b) Katheen Guion: onze mille cent onze (11.111) actions ordinaires, à un prix par action de 270p, avec mille cent onze pounds sterling et dix pence (GBP 1.111,10) alloué au capital social et vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit pounds sterling et soixante pence (GBP 28.888,60) alloué à la prime d'émission;

(c) Harry Brouwer: dix-huit mille cinq cent dix-huit (18.518) actions ordinaires, à un prix par action de 270p, avec mille huit cent cinquante-et-un pounds sterling et quatre-vingt pence (GBP 1.851,80) alloué au capital social et quarante-huit mille cent quarante-six pounds sterling et quatre-vingt pence (GBP 48.146,80) alloué à la prime d'émission;

(d) Thomas Hübner: onze mille cent onze (11.111) actions ordinaires, à un prix par action de 270p, avec mille cent onze pounds sterling et dix pence (GBP 1.111,10) alloué au capital social et vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit pounds sterling et soixante pence (GBP 28.888,60) alloué à la prime d'émission;

(e) Capita IRG Trustees (Nominees) Limited: vingt-sept million sept cent mille une (27.700.001) actions ordinaires, à un prix par action de 270p, avec deux million sept cent soixante-dix mille pounds sterling et dix pence (GBP 2.770.000,10) alloué au capital social et soixante-douze million vingt mille deux pounds sterling et soixante pence (GBP 72.020.002,60) alloué à la prime d'émission;

(les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.2 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de deux millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit pounds sterling (GBP 2.777.778,-) afin de l'élever de son montant actuel de quatre-vingt dix-sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux livres sterling et vingt pence (GBP 97.222.222,20) à cent million pounds sterling (GBP 100.000.000,-), avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-douze million deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux pounds sterling et quatre-vingt pence (USD 72.222.222,80).

5) Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions de ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

6) Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à cent million pounds sterling (GBP 100.000.000,-).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent million pounds sterling (GBP 100.000.000) représenté par un milliard (1.000.000.000) actions nominatives ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0.10) chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont émises comme étant entièrement libérées."

7) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.2 des Statuts a été réduit à deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux pounds sterling et vingt pence (GBP 297.222.222,20) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.2 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.** Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux pounds sterling et vingt pence (GBP 297.222.222,20), divisé en deux milliards neuf cent soixante-douze million deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (2.972.222.222,-) actions d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (GBP 0,10) chacune."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à six mille six cent cinquante euros (6.650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC/2014/28386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097914/207.

(140117165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Bellium Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 188.371.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Bellium Invest S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes. Le capital autorisé est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000.-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra

se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriété».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,

- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriété et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,

- en regard du nom du nu-propriété de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur par une attestation de dépôt des actions au nom de l'indivision usufruit ou nue-propriété.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les mille (1.000) actions sont souscrites par la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2020.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, A. GEURTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Relation: EAC/2014/9039. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2014097920/191.

(140117033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Bank Capital Opportunity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091844/10.

(140109546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**SI & SI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.579.

—  
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 12 mai 2014 avec Madame Silvia Ferrari, Monsieur Silvio Pignone devient propriétaire de 100% des parts sociales de la société, soit 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2014.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014097627/14.

(140115112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---